

**Conseil des corporations de la
Couronne**

Une corporation de la Couronne du Manitoba

Rapport du deuxième trimestre de 2003

This information is also available in English.
Please call (204) 949-5270.

Conseil des corporations de la couronne

*Rapport du deuxième trimestre
pour la période de trois mois ayant pris fin le
30 juin 2003*

Table des matières	Page
Lettre d'accompagnement	
Rapport d'activités du Conseil	1
Rapports du Conseil	
Société du Centre du centenaire du Manitoba	1
Société d'assurance publique du Manitoba	4
Présentations au Conseil	9
Vue d'ensemble - Conseil des corporations de la Couronne	
États financiers	9
États financiers pour la période de six mois ayant pris fin le 30 juin 2003 (non vérifiés)	10

Le 26 août 2003

Monsieur Gregory Selinger
Ministre responsable du
Conseil des corporations de la Couronne
103, Palais législatif
Winnipeg (Manitoba)
R3C OV8

Monsieur le Ministre,

Le Conseil est tenu, en vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, de présenter un rapport trimestriel. Vous trouverez ci-joint le rapport pour la période de trois mois ayant pris fin le 30 juin 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
Arthur V. Mauro
Président

Conseil des corporations de la Couronne **Rapport du deuxième trimestre de 2003**

Rapport d'activités du Conseil

Au cours de ce trimestre, la Corporation manitobaine des loteries et Hydro-Manitoba ont fait des présentations au Conseil. Celles-ci portaient principalement sur la gouvernance, des questions stratégiques et le rendement financier.

Rapports du Conseil

Société du Centre du centenaire du Manitoba

La Société du Centre du centenaire du Manitoba (SCCM) a été fondée en 1968 en vue de l'établissement et de la gestion d'un centre artistique permanent au Manitoba, dans la ville de Winnipeg. Ce centre artistique permanent comprend le complexe du Centre du centenaire, principal édifice commémoratif provincial du centenaire de la Confédération du Canada et de l'entrée du Manitoba à titre de province.

Le mandat de la SCCM est de répondre aux vastes objectifs socio-économiques énoncés dans la *Loi sur la Société du Centre du centenaire*.

Au cours du trimestre, nous avons examiné les méthodes et les stratégies de la SCCM, dans le but de réduire les risques d'entreprise (c'est-à-dire l'incertitude liée à l'atteinte des objectifs prévus) et afin de susciter et de saisir les occasions qui s'offrent à nous. Nous avons visé des résultats axés sur les citoyens, qui illustrent la satisfaction de la clientèle envers les services, qui traduisent notre capacité d'innover et de nous améliorer, qui offrent un intérêt pour les partenaires de la SCCM et qui démontrent l'efficacité des pratiques commerciales de

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du deuxième trimestre de 2003***

cette dernière. Le succès à longue échéance de la SCCM dépend d'un fonctionnement efficace dans ces domaines.

La SCCM exécute son mandat animée d'objectifs commerciaux qui cadrent avec ses buts sociaux, d'une manière responsable sur le plan fiscal. Les activités d'entreprise de la SCCM demeurent pertinentes à l'intérieur du cadre des politiques publiques et elles répondent aux besoins des populations cibles en matière d'accès à un établissement artistique de qualité supérieure. Dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leur obligation redditionnelle, les cadres de la SCCM ont fait preuve d'un degré de diligence adéquat.

Depuis le rapport de mars 2002 du Conseil, intitulé *Corporate Performance Report*, la SCCM a terminé avec succès l'exercice financier 2002-2003. Le Conseil a obtenu un rendement financier solide et a connu une réussite organisationnelle en fonction de son plan opérationnel.

Pendant cette période, les cadres de la SCCM ont continué à déterminer et à résoudre les questions de base sur le plan de la gestion et des opérations de pratiquement toutes ses activités. Les initiatives d'épanouissement des ressources humaines et de création d'une infrastructure technologique harmonisent la capacité d'organisation avec la vision d'entreprise. Grâce aux changements globaux dans ces domaines, la SCCM est bien placée pour assurer l'efficacité de ses activités à l'avenir.

Une culture axée sur le rendement, dans laquelle la mesure du rendement est pertinente, est à présent bien implantée au niveau des opérations. La SCCM réoriente ses efforts de l'amélioration des méthodes à la mesure du rendement et à la gestion des résultats voulus.

Pendant l'année, la SCCM a fait face à des défis d'ordre financier en raison de la dette du Winnipeg Symphony

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du deuxième trimestre de 2003***

Orchestra. Les conséquences ont été portées à l'attention du conseil d'administration et du gouvernement en temps opportun et sans détour. Le conseil d'administration et les cadres de la SCCM ont pris des mesures prudentes pour réduire les répercussions financières.

Les méthodes de planification de la SCCM encouragent la participation des personnes intéressées et sont axées sur la consultation. La SCCM s'efforce d'atteindre des objectifs précis dans cinq domaines généraux : l'appui des arts et de la culture au Manitoba, la responsabilité sociale, la satisfaction de la clientèle, la qualité du milieu de travail et l'efficacité commerciale.

La SCCM n'est pas encore en mesure de respecter le cadre d'évaluation du rendement et de présentation de rapports établi par le Conseil des corporations de la Couronne en avril 2001. La SCCM s'est engagée à mieux rendre compte de ses résultats afin de montrer au gouvernement les bénéfices et l'efficacité de ses activités.

En raison de l'absence d'une politique en matière de risque, la SCCM prend des initiatives de façon continue dans le but de réduire les risques. Les propriétés gérées par la SCCM et le contenu de ces propriétés, dont la valeur s'élève à environ 104,5 millions de dollars, sont assurés au complet. Les investissements de capitaux de la SCCM atténuent la détérioration des locaux tout en assurant des conditions optimales pour les spectacles et les expositions.

La SCCM déploie des efforts en vue de s'assurer que ses opérations protègent efficacement les avoirs publics. La SCCM gère ses éléments d'actif et ses affaires en tenant compte des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité.

Notre évaluation des opérations de la SCCM est positive.

Conseil des corporations de la Couronne **Rapport du deuxième trimestre de 2003**

Depuis notre dernier examen, le conseil d'administration a pris des mesures pour répondre aux observations sur la clarté du mandat. Dans les domaines suivants, les politiques et les mandats pourraient être précisés davantage :

- La SCCM devrait orienter ses ressources dans le but de permettre une gouvernance reposant sur les politiques et le rendement.
- La SCCM ne possède pas de plan officiel de poursuite des activités auquel se référer en cas d'interruption grave des affaires. Le conseil d'administration devrait faire dresser un tel plan, afin qu'il puisse prendre des décisions éclairées quant aux niveaux de risque et aux calendriers de reprise des activités acceptables, dont il sera responsable.

Société d'assurance publique du Manitoba

Nous avons examiné les stratégies et les méthodes de réduction des risques de la SAPM (c'est-à-dire les démarches en vue de réduire l'incertitude associée à l'atteinte des objectifs visés), ainsi que les stratégies et les méthodes adoptées pour susciter et saisir les occasions. Nous avons visé des résultats axés sur les citoyens qui illustrent la satisfaction de la clientèle envers les services, qui traduisent notre capacité d'innover et de nous améliorer, qui offrent un intérêt pour les partenaires de la SAPM et qui démontrent l'efficacité de ses pratiques commerciales.

Le succès à longue échéance de la SAPM dépend d'un fonctionnement efficace dans ces domaines. Conformément aux pratiques exemplaires en matière de gestion, la SAPM publie les grandes lignes de son

Conseil des corporations de la Couronne **Rapport du deuxième trimestre de 2003**

rendement par rapport à ses cibles et à ses objectifs, ce qu'elle fait dans son rapport annuel.

La SAPM a terminé l'exercice 2002-2003 avec des résultats financiers défavorables : le plan Autopac de base a encouru des pertes pour la deuxième année consécutive. Ces pertes n'ont pas été contrebalancées par l'amélioration des résultats globaux de l'assurance supplémentaire et de l'assurance supplémentaire pour risques spéciaux.

La SAPM a maintenu un rendement élevé en ce qui a trait au service à la clientèle et elle a progressé vers l'atteinte de ses objectifs commerciaux stratégiques. Nous continuons à traiter les sujets de préoccupation soulevés lors d'un sondage auprès des employés effectué en novembre 2000. Les relations de la SAPM avec ses employés s'en trouvent améliorées, selon un sondage auprès des employés en mai 2003.

La Société a poursuivi sa stratégie continue visant à sensibiliser la population manitobaine aux questions de sécurité, ce qu'elle a réalisé en lançant deux nouveaux outils éducatifs dans les salles de classes au Manitoba : les « ressources d'apprentissage » et le programme Parechocs. Les ressources d'apprentissage sont destinées aux élèves de la maternelle au secondaire 2 et portent sur la sécurité routière. Le programme Parechocs, destiné aux élèves du secondaire, est une trousse sur la lutte contre la conduite en état d'ébriété. Presque 250 000 élèves manitobains bénéficieront de ces outils.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration et les cadres de la SAPM ont adopté ou continué d'adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de commerce. Le conseil d'administration a mis à jour son *Governance Manual*, ses politiques et ses pratiques en matière de gestion du risque. Les cadres ont amélioré les

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du deuxième trimestre de 2003***

méthodes de planification des activités de la Société dans le but d'augmenter la participation des employés et d'harmoniser les plans d'orientation des employés et des divisions avec la planification stratégique de la Société.

Le mandat de la SAPM est de répondre aux objectifs socio-économiques importants établis dans le cadre de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*. Les activités d'entreprise de la SAPM demeurent pertinentes et elles répondent aux besoins de la population manitobaine en matière d'accès à une assurance-automobile universelle à un coût abordable, à l'intérieur du cadre des politiques publiques. La SPAM exécute son mandat animée d'objectifs commerciaux appropriés, qui cadrent avec ses buts sociaux, d'une manière responsable sur le plan fiscal. Dans l'exercice de leur pouvoir et de leur obligation redditionnelle, les cadres de la SAPM ont fait preuve d'équilibre et d'un degré de diligence approprié.

Les objectifs initiaux de la SAPM comprenaient ce qui suit : offrir une assurance-automobile universelle obligatoire; redonner au moins 85 % des revenus de primes d'assurance sous forme de prestation; fonctionner à moindre coût par rapport aux assureurs privés; offrir des tarifs moins élevés que ceux des assureurs privés; offrir une couverture comparable ou supérieure à celles d'autres provinces et territoires; fournir des services pratiques et accessibles à l'ensemble des Manitobains; investir surtout dans des valeurs mobilières émises au Manitoba et produisant des taux semblables à ceux des assureurs privés; mettre en place des programmes de prévention des pertes et de sécurité routière; fonctionner de manière autonome.

L'examen annuel effectué par le Conseil a permis de confirmer que la SAPM continue d'atteindre ces objectifs. En raison de la croissance et de la diversification du

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du deuxième trimestre de 2003***

portefeuille d'investissements de la SAPM et des occasions d'investissement au Manitoba, la Société n'a pas investi principalement dans des valeurs mobilières émises au Manitoba; le rendement de ses investissements est toutefois comparable à celui des assureurs privés.

La SAPM poursuit inlassablement ses objectifs en vue de maîtriser les coûts, d'offrir une couverture d'assurance adéquate et de maintenir des tarifs d'Autopac justes et équitables. Les processus opérationnels et la prestation de services sont axés vers la clientèle, font preuve de prudence sur le plan fiscal et sont appuyés par des investissements stratégiques dans le domaine de la technologie de l'information. La SAPM offre à la population manitobaine une assurance-automobile de haute qualité, mais à faible coût, depuis plus de 30 ans.

Les méthodes de planification et les hypothèses de la SAPM sont conformes à l'environnement commercial de la Corporation et la SAPM continue de déployer des efforts pour faire en sorte que ses opérations protègent efficacement les avoirs publics.

La SAPM s'est dotée de stratégies et de méthodes qui conviennent au recensement et à la réduction des risques pour son assurance Autopac de base obligatoire et ses activités concurrentielles. Le conseil d'administration et les cadres de la SAPM mettent efficacement ces stratégies en œuvre et travaillent à l'amélioration des méthodes de gestion des risques.

Les méthodes de réduction des risques de la SAPM contribuent de manière significative au rendement global de la Société. L'amélioration, à l'échelle de l'organisation, de la compréhension de la gestion et de la réduction des risques pourrait contribuer à l'amélioration du rendement général.

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du deuxième trimestre de 2003***

La SAPM offre des bénéfices et un service exceptionnels, d'une manière qui correspond à la politique globale du gouvernement. La SAPM gère son portefeuille d'investissements et le fonctionnement de ses affaires en tenant compte des principes d'économie et d'efficience.

Notre évaluation des opérations de la SAPM est toujours positive, mais un niveau de risque plus important se présente à court terme.

Depuis notre examen de juin 2002, la SAPM a pris les mesures nécessaires pour clarifier son mandat et ses politiques là où nous estimions que cela était indiqué. Ce processus n'est pas tout à fait achevé. Lors de notre examen actuel, nous avons constaté qu'il serait possible de préciser davantage les politiques et les mandats dans les domaines suivants :

Selon le Conseil, la prévision de pertes n'est pas une pratique commerciale solide. Nous croyons qu'une demande d'approbation générale des tarifs d'Autopac de base pour l'année 2004-2005 dans laquelle des pertes sont prévues augmente le risque de résultats financiers défavorables, ce qui nécessiterait d'imposer aux clients une augmentation de primes à l'avenir.

La réserve permettant de stabiliser la prime de base est nettement inférieure au montant visé et approuvé par le conseil d'administration. Plutôt que d'augmenter les revenus pour rétablir la réserve au niveau voulu, la SAPM utilisera le surplus de bénéfices non répartis provenant de ses activités concurrentielles et les surplus futurs provenant de l'assurance de base.

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du deuxième trimestre de 2003

Présentations au Conseil

Aucune présentation concernant des allégations ou des plaintes contre toute corporation de la Couronne qui est du ressort du Conseil n'a été faite à ce dernier pendant la période faisant l'objet de ce rapport.

Vue d'ensemble
Conseil des corporations de la Couronne
États financiers
Pour la période de six mois ayant pris fin le
30 juin 2003 (non vérifiés)

Les frais d'exploitation sont récupérés des corporations de la Couronne au moyen d'une évaluation des cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation de la Couronne. Dans les états financiers, les cotisations sont prises en compte au moment où les frais connexes sont engagés. Les frais pour la période de six mois ont diminué de 12 000 \$ par rapport à la même période l'an dernier. Cette réduction est principalement attribuable à une révision comptable pour une charge à payer pour les vacances, ainsi qu'à une réduction des frais de perfectionnement professionnel.

Balance Sheet
(unaudited)

	June 30	
	2003	2002
	(thousands of dollars)	
Assets		
Current		
Cash	\$ 430	\$ 304
Accounts receivable	1	\$ -
	431	304
Capital assets (note 2)	6	8
	\$ 437	\$ 312
Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets		
Current		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 46	\$ 36
Levies received in advance	190	119
Due to Manitoba Crown corporations	142	116
	378	271
Retirement allowances and other benefits payable	53	33
	431	304
Reserve reflecting net investment in capital assets	6	8
	\$ 437	\$ 312

Statement of Income and Reserve
Reflecting Net Investment in Capital Assets
(unaudited)

	Six Months Ended June 30	
	2003	2002
	(thousands of dollars)	
Income		
Recoveries from corporations through levies	\$ 291	\$ 304
Interest	3	2
	<u>294</u>	<u>306</u>
Expenses	<u>295</u>	<u>307</u>
Excess of expenses over income	\$ (1)	\$ (1)
Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	<u>7</u>	<u>9</u>
Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<u>\$ 6</u>	<u>\$ 8</u>

Notes to Financial Statements
June 30, 2003

1. Recoveries of expenses from Crown corporations

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

2. Capital assets and depreciation policy

These are comprised of office furniture and equipment and computer equipment:

	June 30	
	2003	2002
	(in thousands of dollars)	
Cost		
Office furniture & equipment	\$58	\$58
Computer equipment	56	56
	<u>\$114</u>	<u>\$114</u>
Accumulated Depreciation		
Office furniture & equipment	53	51
Computer equipment	55	55
	<u>108</u>	<u>106</u>
Net Book Value	<u><u>\$6</u></u>	<u><u>\$8</u></u>

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

3. Statement of cash flows

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.